

Département des Côtes d'Armor



Mairie
7 rue du Manoir
22100 Taden

Téléphone : 02 96 87 63 50

Fax : 02 96 39 86 77

E-mail : taden.mairie@wanadoo.fr

Site : www.villetaden.com



PROJET PEDAGOGIQUE

Temps d'Activités Péri-scolaires

2014 – 2015

Sommaire :

- I) Introduction
- II) Le comité de pilotage
- III) Rappel du projet éducatif
- IV) L'encadrement
- V) Les plannings
- VI) Les activités
- VII) Déroulement d'une journée type
- VIII) Les locaux d'accueil
- IX) Les transports
- X) Les coûts et financement
- XI) Les partenariats
- XII) Les coordonnées

I) Introduction

Le projet pédagogique s'inscrit comme un moyen par rapport au projet éducatif et il est proposé aux enfants scolarisés de primaire (élémentaire et maternel).

En appliquant la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2014, la Commune de Taden souhaite proposer le meilleur aux enfants.

A la rentrée scolaire de mardi 2 septembre 2014, la municipalité met en place, la semaine de 4 jours ½ et les Temps d'Activités Périscolaires.

II) Le comité de pilotage

Un comité de pilotage regroupant les différents partenaires liés au projet, parents d'élèves, enseignants, représentants de l'Education Nationale, la Scoop A L'Abordage et les élus, a travaillé (entre 2013 et 2014) pour que la mise en place de la réforme se fasse dans les meilleures conditions possible.

Un questionnaire avait été communiqué par l'ancienne municipalité aux parents des deux écoles, portant en particulier sur l'organisation des familles et le dossier a été repris par Madame Maryse Percher, Adjointe déléguée aux affaires scolaires.

Le projet à été validé en juin 2014.

Le comité de pilotage reste en éveil et se réunira après le 1^{er} cycle, au cours des vacances de la Toussaint, pour réajuster si besoin, l'organisation des T.A.P.

III) Rappel du projet éducatif

Le projet éducatif a pour objectif de:

- Respecter les rythmes de l'enfant en se référant aux préconisations faites par les chronos biologistes.
- Favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives, culturelles et socio-éducatives.
- Articuler les temps, les espaces, les actions et les activités en lien avec l'école.
- Favoriser une ouverture sur le monde en permettant à l'enfant de s'ouvrir à l'autre, à travers un ensemble d'activités : "socialisation"
- Favoriser l'autonomie en permettant à l'enfant d'être acteur de son T.A.P et faire ses propres choix
- Favoriser la découverte, l'initiation, l'éveil...
- Favoriser les activités autour du jeu "Jouer"
- Favoriser l'accès aux activités périscolaires pour tous les enfants

IV) L'encadrement

L'encadrement des activités s'effectuera au plus près des normes imposées par la DDCSPP pour l'encadrement des enfants en Accueil Périscolaire, soit :

- 1 animateur spécialisé et 1 ATSEM pour 25 enfants à l'école maternelle
- 1 animateur pour 18 enfants à l'école élémentaire

L'animateur est en responsabilité du groupe d'enfant qu'il a à sa charge.

- Tout intervenant associatif inclus dans le projet est considéré comme un animateur
- Tout intervenant extérieur (bénévole) inclus dans le projet, travaillera en binôme avec l'animateur du groupe
- Les animateurs sont diplômés du BAFA ou équivalent

La coordination de toute l'organisation des T.A.P. est assurée par Jessy Lecuyer.

Vous pouvez le contacter en lui adressant un courriel à : jessylecuyer@hotmail.fr

v) Les plannings

Un planning a été élaboré, selon une organisation cohérente tout en tenant compte des moyens matériels et financiers possibles, et de l'encadrement nécessaire aux activités.

École maternelle du Moulin

Semaine pour les PS/MS/GS :

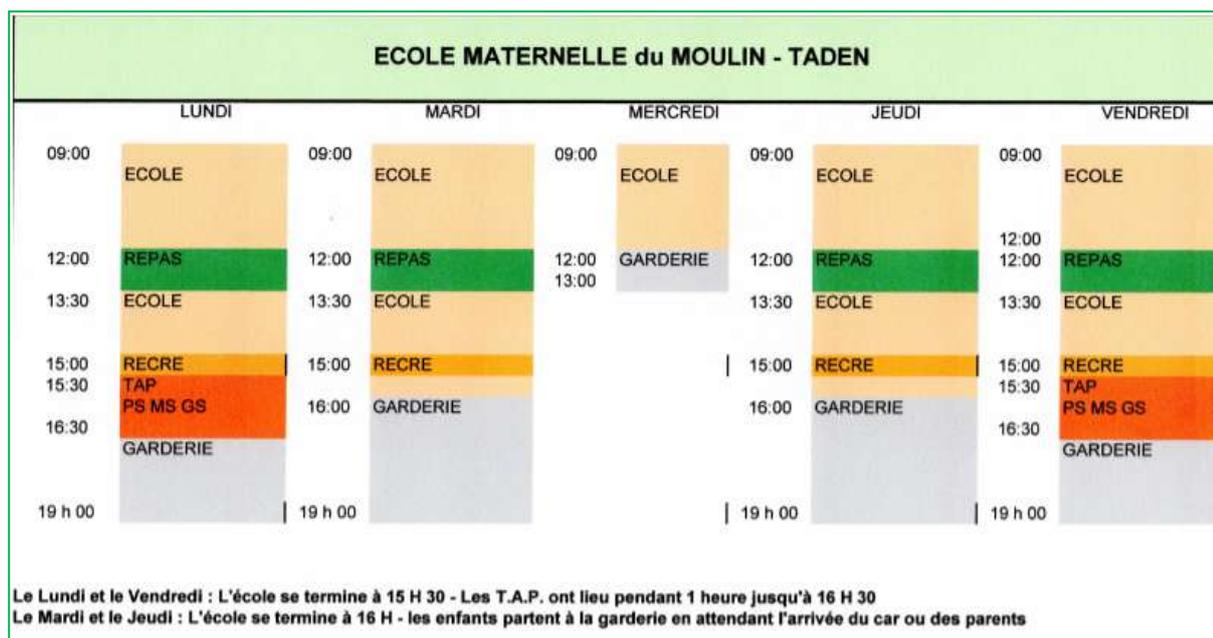
Lundi et Vendredi : journée longue : cours de 9h à 15h30 / TAP de 15h30 à 16h30

Mercredi matinée : cours de 9h à 12h

Mardi et Jeudi : journée courte : cours de 9h à 16h

Sortie de classe:

- Lundi et Vendredi à 16h30 si inscrit aux TAP / à 15h30 si pas inscrit
- Mardi et Jeudi à 16h



Ce qui change :

La garderie sera ouverte le mardi et le jeudi à 16h pour assurer l'accueil des enfants.

Les enfants non-inscrits aux TAP peuvent partir à 15h30.

Ce qui ne change pas :

La navette de bus restera sur les horaires actuels : Départ de l'école du Moulin à 16h30.

Organisation du mercredi :

Les cours du mercredi auront lieu de 9h à 12h.

La garderie sera ouverte comme les autres matins, de 7h30 à 9h et le midi de 12h à 13h.

La navette de bus fonctionnera entre les deux écoles le matin et le midi.

Il n'y aura pas de cantine le mercredi midi, les enfants resteront à la garderie jusqu'à 13h.

École primaire des Forges

Semaine pour le CYCLE 2 : CP/CE1

Lundi et Vendredi : journée longue : cours de 9h à 15h15 / TAP de 15h15 à 16h45

Mercredi : matinée : cours de 9h à 12h

Mardi et Jeudi : journée courte : cours de 9h à 16h15

Semaine pour le CYCLE 3 : CE2/CM1/CM2

Lundi et Vendredi : journée courte : cours de 9h à 16h15

Mercredi matinée : cours de 9h à 12h

Mardi et Jeudi : journée longue : cours de 9h à 15h15 / TAP de 15h15 à 16h45

Sortie de classe pour les CP et CE1 :

- Lundi et Vendredi à 16h45 si inscrit aux TAP / à 15h15 si pas inscrit
- Mardi et Jeudi à 16h15

Sortie de classe pour les CE2 / CM1 / CM2 :

- Mardi et Jeudi à 16h45 si inscrit aux TAP / à 15h15 si pas inscrit
- Lundi et Vendredi à 16h15

ÉCOLE DES FORGES - TRELAT									
LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
9 h 00	ÉCOLE	9 h 00	ÉCOLE	09:00	ÉCOLE	9 h 00	ÉCOLE	9 h 00	ÉCOLE
12 h 00	REPAS	12 h 00	REPAS	12:00	GARDERIE	12 h 00	REPAS	12 h 00	REPAS
13 h 30	ÉCOLE	13 h 30	ÉCOLE	13:00		13 h 30	ÉCOLE	13 h 30	ÉCOLE
15 h 00	RECRE	15 h 00	RECRE			15 h 00	RECRE	15 h 00	RECRE
15 h 15	TAP CYCLE 2 ÉCOLE CYCLE 3	15 h 15	TAP CYCLE 3 ÉCOLE CYCLE 2			15 h 15	TAP CYCLE 3 ÉCOLE CYCLE 2	15 h 15	TAP CYCLE 2 ÉCOLE CYCLE 3
16 h 15	Garderie	16 h 15	Garderie			16 h 15	Garderie	16 h 15	Garderie
16 h 45	GARDERIE	16 h 45	GARDERIE			16 h 45	GARDERIE	16 h 45	GARDERIE
19 h 00		19 h 00				19 h 00		19 h 00	

CYCLE 2 : Classes CP et CE1
CYCLE 3 : Classes de CE2 / CM1 et CM2
Chaque jour, après la récréation de 15 H, les enfants partent aux TAP ou en Garderie selon le cycle concerné

Ce qui change :

La garderie sera ouverte tous les jours à 16h15 pour assurer l'accueil des enfants.

Les enfants non-inscrits aux TAP peuvent partir à 15h15.

Ce qui ne change pas :

La navette de bus restera sur les horaires actuels : Départ de l'école des Forges à 16h45

Organisation du mercredi :

Les cours du mercredi auront lieu de 9h à 12h.

La garderie sera ouverte comme les autres matins, de 7h30 à 9h et le midi de 12h à 13h.

La navette de bus fonctionnera entre les deux écoles le matin et le midi.

Il n'y aura pas de cantine le mercredi midi, les enfants resteront à la garderie jusqu'à 13h.

vi) Les activités

- Les activités proposées seront adaptées à l'âge de l'enfant et lui permettre de favoriser son esprit d'analyse et son sens de l'observation.
- Elles permettront d'apporter une dynamique citoyenne par la connaissance et le respect des règles.
- Elles permettront la socialisation, l'expression et la coopération...
- Elles permettront le divertissement....

Types d'activités proposées par cycle de 6 à 8 semaines:

École Maternelle du Moulin PS - MS - GS

Lundi & Vendredi de 15h30 à 16h30

80 élèves / 3 animateurs

- Activités physique et sportive
 - Activités manuelle
 - Activités culturelle
- } 1 animateur spécialisé et 1 ATSEM
pour 25 élèves

École Primaire des Forges – Cycle 2 / CP – CE1

Lundi & Vendredi de 15h15 à 16h45

45 élèves / 4 animateurs

- Activités physique et sportive
 - Activités manuelle
 - Activités culturelle
- } 1 animateur spécialisé
pour 15 à 18 élèves

École Primaire des Forges – Cycle 3 / CE2 – CM1 – CM2

Mardi & Jeudi de 15h15 à 16h45

50 élèves / 4 animateurs

- Activités physique et sportive
 - Activités manuelle
 - Activités culturelle
- } 1 animateur spécialisé
pour 15 à 18 élèves

vii) Déroulement d'une journée type

L'école du Moulin

Arrivée de l'équipe d'animation 15 mn avant le début. Le personnel (ATSEM) fait parti de l'équipe d'animation.

15h30 : L'équipe d'animation regroupe les enfants et forment les groupes en fonction des activités. (Passage aux toilettes, manteaux)

15h45 : Début des activités.

16h15 : Fin des activités, rangement du matériel et des salles utilisées. Les animateurs ramènent les enfants au personnel communal.

16h30 : Le personnel communal prend alors en charge les élèves pour les dispatchers : soit vers le bus scolaire, soit vers la garderie pour les enfants qui restent, soit vers les classes si les parents viennent les chercher.

L'école des Forges

15h00 : Récréation scolaire. Toutes les affaires des élèves sont dans le hall. Ils n'ont plus à aller dans les classes.

15h15 : Prise en charge des élèves (cour / hall), répartition des élèves par groupe pour les activités (chaque animateur aura un listing avec le nom et prénom des élèves qui participent à son activité). Les animateurs sont alors responsables de leur groupe.

15h30: Début des activités.

16h30: Fin des activités. Les animateurs ramènent les élèves dans la cour ou dans le hall de l'école. Ils passent aux toilettes et prennent leur goûter.

16h45: Le personnel communal prend alors en charge les élèves pour les dispatchers soit vers le bus scolaire, soit vers la garderie si les enfants restent, soit vers le portail si ses parents viennent les récupérer.

viii) Les locaux d'accueil

Afin de limiter au maximum les déplacements, une utilisation optimale de tous les locaux disponibles est prévue.

A Taden :

- Le terrain de football
- La salle Neuville
- La cour de l'école
- La salle de motricité

A Trélat :

- Le terrain de football
- La salle Frémur
- La Maison du Temps Libre
- La cour de l'école

Le matériel informatique et culturel des 2 écoles sera mis à disposition des animateurs et des enfants.

IX) Les transports

Le coût éventuel de transport d'un point à un autre pourra être pris en charge par la municipalité, toutefois, une participation financière sera susceptible d'être demandée aux familles dans certains cas.

X) Les coûts et financement

Une aide financière est accordée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour l'année scolaire 2014-2015. Cette aide fera l'objet d'une nouvelle étude à chaque rentrée scolaire.

Ce nouveau temps se place après le temps scolaire pour les deux écoles, maternelle et primaire. Il est gratuit et non obligatoire. Il a pour vocation de donner la possibilité aux enfants de découvrir et de pratiquer de nouvelles activités ayant trait à différents domaines : sport, culture, art, musique...

Il est de votre responsabilité parentale, en accord avec vos enfants, de faire le choix de participer à ce dispositif.

XI) Les partenariats

a) Partenariat extérieur

Prestataire de service :

La municipalité a choisi de travailler en collaboration avec la scop "A L'Abord'Âges" qui propose un programme d'activités très variés et le personnel encadrant diplômé nécessaire.

b) Partenariat intérieur

Les associations :

- Le Tennis club
- L'amicale Laïque
- Gymnastique volontaire
- Le club des aînés
- Le club de marche
- La bibliothèque

XII) Les coordonnées



Les T.A.P sont organisés et supervisés par la municipalité de Taden.

Les membres du corps enseignant ne sont pas habilités à répondre à vos questions.

Nous vous remercions de contacter :

La mairie par tél au 02 96 87 63 50, par courriel à taden.mairie@wanadoo.fr

ou

L'adjoite aux affaires scolaires, extra-scolaires et petite enfance, Mme Maryse Percher par courriel à maryse.percher@orange.fr

Ou

L'animateur sportif communal et coordinateur des T.A.P, M. Jessy Lecuyer par courriel à jessylecuyer@hotmail.fr